

Les domaines d'activités

Le conducteur de travaux prend en charge un ou plusieurs chantiers pour le gros œuvre et/ou le second œuvre. Ses attributions varient d'une entreprise à une autre.

En maison individuelle, il prend en charge l'opération de A à Z auprès des clients et de tous les intervenants.



Au sein d'une entreprise de construction, il gère au mieux ses coûts.



Au sein de la maîtrise d'œuvre, il contrôle que le cahier des charges des entreprises est respecté.

Il peut donc opérer pour des travaux de second œuvre : isolation, plâtrerie, menuiseries, étanchéité, façade...



Les compétences

Le conducteur de travaux s'appuie sur ses connaissances techniques pour organiser au mieux le chantier, coordonner les interventions et communiquer avec tous les acteurs.

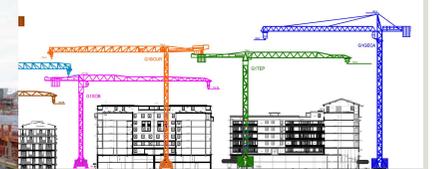
Préparation et organisation en amont du projet



Démarche administrative



Evaluations des besoins en homme et matériels



Recherche de fournisseurs et de sous-traitants



Suivi des délais (planning)



Réunion de chantier



Suivi des coûts